

**REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI SENIOR DE MIXTE NOCTURNE DE
BEAUMONT VENDREDI 11 FEVRIER 2022 DE 18H30 A 03h30**

Respectivement au protocole gouvernemental actuellement applicable pour freiner la pandémie de COVID-19, toute personne de 12 ans et plus souhaitant accéder au gymnase devra présenter un Pass Sanitaire valide. Le port du masque en dehors des terrains sera également obligatoire. Suivant l'évolution des mesures sanitaires, de nouvelles consignes pourront être communiquées lors des convocations et/ou pendant le tournoi.

Article 1

Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et à ce règlement particulier. Il sera appliqué par la Juge Arbitre de la compétition Véronique MARESCA, ses décisions seront sans appel. Le GEO sera Sébastien VIALLEMONTTEIL. Le logiciel utilisé lors du tournoi sera Badplus.

Article 2

Le tournoi se déroulera au gymnase de l'Artière, avenue du stade, 63110 BEAUMONT.

Article 3

Le numéro de dossier en cours de traitement par la Fédération Française de Badminton et par la ligue AURA est le **2102607**

Article 4

Le tournoi est ouvert aux joueurs NC à D7 licenciés pour la saison 2021-2022 dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton. Il est ouvert à partir de minime minimum D9.

Article 5

Le tableau proposé sera le double mixte. Les joueurs peuvent s'inscrire soit avec le partenaire de leur choix, soit avec X. Les tableaux se joueront en poules puis en élimination directe ou en poule unique. Les poules de 4 avec 2 sortants seront privilégiées.

Article 6

Chaque série sera constituée de 4 à 16 joueurs répartis de façon la plus homogène possible en fonction de leur CPPH au 27/01/22. Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 04/02/22

Article 7

La date limite des inscriptions est fixée au 31/01/22. Elles se feront uniquement via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : [Lien Inscription Mixte Nocturne Beaumont](#)
L'organisation se réserve le droit de ne pas prendre en compte les inscriptions mal renseignées. En cas de surnombre, les derniers inscrits seront placés en liste d'attente.

Article 8

Le nombre de paires admises sera limité à 60 (soit 120 joueurs).

Article 9

Les droits d'engagement sont fixés à 15€. Le paiement se fera sur place le jour du tournoi.

Article 10

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel du tournoi sera en vente dans la salle : volants plumes FORZA S-6000.

Article 11

Les joueurs doivent arriver à leur heure de convocation. En cas de retard ou de forfait, il appartient à chacun de faire le nécessaire pour prévenir l'organisation (Emma VILLUENDAS : 06.65.76.36.47)

Article 12

A l'appel de son nom, chaque joueur disposera de 3 minutes pour se présenter sur le terrain avec tous ses accessoires nécessaires, tester les volants et terminer son échauffement avant le début du match. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom, pourra être déclaré forfait pour ce match au bout de cinq minutes d'absence non justifiée.

Article 13

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit ou augmenté après consultation des joueurs et du juge-arbitre.

Article 14

Les joueurs désirant s'absenter du gymnase, devront le signaler à la table de marque et au JA, s'assurer de l'horaire de leur prochain match et laisser un numéro de téléphone pour être joint.

Article 15

Un échéancier prévisionnel des matchs sera affiché dans le gymnase. Les horaires seront à titre indicatif ; il appartiendra à chacun de se tenir au courant de l'évolution des matchs (retard, avance).

Article 16

Tous les matches se dérouleront en auto-arbitrage (un arbitrage pourra être organisé à la demande des joueurs, selon les disponibilités des arbitres officiels présents dans la salle).

Article 17

Pendant un match, les volants touchant une des structures du gymnase (fixe ou amovible) seront considérés comme faute pendant un échange et seront remis une fois au service.

Article 18

Une paire forfait pourra être remplacée par l'organisation, en accord avec le Juge Arbitre et les joueurs concernés. Ces remplacements seront effectués avec des joueurs en liste d'attente et uniquement si la série concernée n'a pas encore débuté.

Article 19

En cas de forfait après le tirage au sort, les justificatifs d'absence sont à faire parvenir au plus tôt, soit au comité d'organisation jusqu'au week-end de la compétition, soit, dans un délai de 5 jours après le week-end de la compétition, à la Ligue AURA par courrier à :

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton
37 route du Vercors
38500 SAINT-CASSIEN

ou, de préférence, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 20

Toute personne présente dans le gymnase s'engage à en respecter les lieux (tribunes, terrains sanitaires et vestiaires); des poubelles seront à disposition pour jeter les déchets divers et variés.

Article 21

Le club organisateur ne sera pas tenu pour responsable en cas de perte ou de vol y compris sur le parking.

Article 22

L'inscription et la participation au tournoi suppose l'acceptation par chacun du présent règlement qui sera affiché et à la disposition de tous sur le tableau d'affichage.